

BULLETIN D'ADHESION OPTION FACULTATIVE TOUS RISQUES OBJETS MANIFESTATIONS

L'assureur met à disposition des structures et associations affiliées à la Fédération française de Triathlon un bulletin d'adhésion pour garantir leurs biens mobiliers utilisés lors de la manifestation déclarée.

Biens garantis :

Le contenu : Le mobilier, le matériel et les marchandises utilisés durant la manifestation déclarée. Les biens sont couverts en tous lieux, y compris à l'extérieur pendant la manifestation déclarée.

Evènement assurés au contrat :

- Incendie et risques associés
- Dégâts des eaux
- Vol par effraction
- Bris de machines
- Actes de vandalisme
- Catastrophes naturelles
- Dommages électriques
- Bris de glaces (accordé seulement avec l'assurance des bâtiments)

ADHERENT :

NOM CLUB, LIGUE, CDRS SOUSCRIPTEUR :
N° d'affiliation à la FFTRI
Téléphone :
Représenté par son Président ou représentant (à préciser)
Adresse du siège :
Adresse Mail :

LES BIENS GARANTIS :

Nom de la manifestation :
Date de la manifestation :
Valeur du mobilier : €

Attention : Si le club a souscrit l'option Dommages aux biens du club, pensez à déduire la valeur du matériel déjà déclaré au titre de ce contrat et qui sera utilisé sur la manifestation.

Exemple : Le club a souscrit l'option Dommages aux biens "Forfait M920" pour 16 000 € et souhaite assurer 30 000€ de matériel pour sa manifestation, dont 10 000 € appartenant au club (déjà couvert par l'option Dommages aux biens "Forfait M920"). Le club déclare uniquement 20 000 € au titre de l'assurance "tous risques objets manifestations ».

Contrat Forfaitaire	Tarif HT 2021	Tarif TTC 2021	Choix du forfait
Les biens mobiliers jusqu'à 30 000€.	170,70 €	186,00 €	<input type="checkbox"/>
Les biens mobiliers jusqu'à 50 000€.	284,50 €	310,00 €	<input type="checkbox"/>
Les biens mobiliers jusqu'à 80 000€.	455,20 €	496,00€	<input type="checkbox"/>
Les biens mobiliers jusqu'à 100 000€.	569,00 €	620,00 €	<input type="checkbox"/>
Les biens mobiliers jusqu'à 150 000€.	853,50€	930,00€	<input type="checkbox"/>
Au-delà de 150 000 €, contacter la MAIF : Par mail gestionspecialisee@maif.fr Ou par téléphone 03.83.39.76.45.	<input type="checkbox"/> Une proposition sur mesure sera faite.		

MODALITES DE SOUSCRIPTION :

Pour souscrire l'option tous risques objets manifestations, le club enverra :

- le bulletin de souscription à la MAIF à l'adresse : **16/18 boulevard de la MOTHE 54000 NANCY** ou par mail gestionspecialisee@maif.fr en rappelant le n° de sociétaire **4465372N**

- le chèque correspondant au montant de la cotisation due à la MAIF à l'adresse : **16/18 boulevard de la MOTHE 54000 NANCY** en rappelant au dos du chèque le n° de sociétaire **4465372N**.

Tout bulletin incomplet sera retourné et la garantie ne sera pas acquise.

- Vous avez également la possibilité d'effectuer votre paiement par virement en rappelant le n° de sociétaire **4 465 372 N**.

LA POSTE CHEQUES POSTAUX			
CHEL 29 H	CADRE RESERVE A L'ORGANISME		
	INTITULE DU COMPTE		
	NANTES 285 57 Z		
	MAIF 200 AVENUE S ALLENDE 79000 NIORT		
IBAN	IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE		
	FR/27/20041/01011/0028557Z032/32		
BIC	IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE L'ETABLISSEMENT		
	PSSTFRPPNTE		
DOMICILIATION : LA BANQUE POSTALE 44900 NANTES CHEQUES FRANCE			
RIP RELEVÉ IDENTITÉ POSTAL			
ETABLISSEMENT	GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE
20041	01011	0028557Z032	32
Ce relevé d'identité postal (RIP) est à remettre à votre correspondant pour permettre l'enregistrement rapide et sans risque d'erreur, d'opérations à votre compte (salaires, prélèvements, prestations sociales, etc...)			

Mode de paiement :

Chèque

Virement

Merci de joindre une copie de votre ordre de virement

Date et Signature

Une attestation valant présomption de garantie sera disponible sur le site de la fédération. Cette attestation sera modifiable par l'organisateur et la garantie sera acquise uniquement si les documents et le paiement sont reçus par la MAIF 3 jours avant le début de la manifestation

Les informations contenues dans le présent document sont destinées aux seuls traitements nécessaires à la souscription et à la gestion du présent contrat conformément à la loi 78-17 du 6 JANVIER 78. Vous pouvez demander communication des renseignements vous concernant et le cas échéant les faire rectifier.